



DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTMOTIER

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune Montmotier

se réunira, en séance ordinaire le 21 mars 2026, à 10 heures 00.

Objet de la réunion

- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoint
- Élection du ou des adjoints
- Indemnités de fonction du ou des adjoints
- Lecture de la Charte de l' élu local

Informations diverses:

- indemnité du Maire
- Désignation des élus intercommunaux (un titulaire et un suppléant)

Fait à Montmotier, le 16 mars 2026

Jean-Pierre POIROT, Maire

